Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 027-200077329-20260924-DEC_0378_2026-AU

DEC_0378_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE COPRODUCTION AVEC LA COMPAGNIE LE CHAT FOIN POUR LE SPECTACLE "COMME UN FRÈRE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du tourisme, du Patrimoine et des animations

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des coproductions suite à l'obtention de la labellisation du théâtre l'Eclat en « Scène conventionnée d'intérêt national Arts, Enfance et Jeunesse »,

Le Maire décide de signer un contrat de coproduction avec la compagnie Le Chat Foin domiciliée 9 place de la Cathédrale 76000 ROUEN pour une coproduction sur le spectacle « Comme un frère » pour un montant de 5.275 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 24 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

MAIRIE DE PONT-AUDEMER (EURE)

Julien TIMON